

L'Aract Guadeloupe intervient dans le cadre d'une mission de service public (Décret Aract n° 2015-968 du 31 juillet 2015 publié au JO du 5 août) et a pour vocation d'aider prioritairement les PME-PMI régionales à améliorer les conditions et la Qualité de Vie au Travail.



Votre partenaire régional

# POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ainsi, ses actions visent à :

- > Améliorer les conditions de travail
- > Renforcer la performance durable des entreprises, organisations privées et publiques
- > Informer et sensibiliser les acteurs économiques et institutionnels
- > Intégrer les facteurs humains et organisationnels dans la conduite du changement
- > Transférer des méthodes et outils issus des expériences de terrain
- > Outiller les partenaires sociaux



Photo: services 0590 645 318

**Initier des projets  
et répondre aux sollicitations des entreprises  
constituent les deux principales missions de notre activité.**

L'équipe de l'Aract Guadeloupe intervient à la demande conjointe du dirigeant, des salariés ou des organisations professionnelles ou syndicales, des institutions publiques pour contribuer à l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail.



**Aract Guadeloupe**  
8-10 Les Jardins de Houelbourg  
Z.I. de Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT  
Tél. : 0590 60 73 82 - Fax : 0590 38 30 24  
E-mail : guadeloupe-aract@anact.fr  
Site : guadeloupe.aract.fr



L'Aract Guadeloupe développe des interventions visant la performance globale des organisations.

Elle propose ainsi une démarche qui concilie des enjeux économiques et l'innovation sociale, en mobilisant Direction et Représentants des salariés dans la co-construction de solutions adaptées aux problématiques de chaque structure.

**Cette approche globale renforce les collectifs engagés autour de réponses partagées sur des problématiques relevant de nos domaines d'intervention :**

- > Santé au travail, risques professionnels : TMS, stress
- > Management des ressources humaines et du travail : absentéisme, turn-over, compétences
- > Accompagnement des changements technologiques et/ou organisationnels,
- > Populations au travail (âges, égalité F/H...)
- > Qualité de Vie au Travail

## CONTRIBUER À RÉSOUDRE ET PRÉVENIR LES PROBLÈMES LIÉS AU TRAVAIL :

**Pour agir et transformer les réalités du travail, l'Aract Guadeloupe propose une offre de services élargie comprenant :**

- > Des études et de la recherche
- > Des actions collectives pour les TPE/PME (partages d'expériences, apports d'expertise autour d'un thème de travail...)
- > Des diagnostics sur les conditions de travail (intervention sur site)
- > L'appui aux acteurs relais (réseau de consultants, branches, organisations professionnelles ou syndicales, acteurs publics...)
- > L'accompagnement à la rédaction d'accords (égalité professionnelle, QVT...)



**L'Aract Guadeloupe est un organisme paritaire faisant partie du réseau Anact-Aract constitué de :**

l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail établissement public créé en 1973 sous tutelle du Ministère en charge du travail, et d'associations paritaires régionales (Aract).

